

Message envoyé aux personnes en isolement à Genève le 12.01.2022

Concerne: modification des durées d'isolement suite aux annonces du Conseil fédéral (12.01.22)

Chère Madame, cher Monsieur,

Suite à un dépistage positif au COVID-19, vous (ou votre enfant) avez (a) été mis.e en isolement, pour une durée de 10 jours. Vous avez reçu, dans ce sens, une décision officielle d'isolement.

Ce mercredi 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles mesures pour faire face à la 5^e vague de la pandémie. Il a notamment été décidé de modifier **la durée des isolements: elle est passée de 10 à 5 jours. Pour pouvoir sortir de l'isolement, il faut aussi ne plus présenter aucun symptôme depuis 48 heures au moins.** Le raccourcissement de la durée d'isolement prend effet jeudi 13 janvier 2022 et modifie votre situation (ou celle de votre enfant malade) comme suit:

- **5 jours ou plus se sont écoulés depuis la date de début d'isolement** (figurant sur la décision officielle) **et vous (ou votre enfant malade) ne présentez aucun symptôme depuis 48 heures au moins:**
L'isolement est levé aujourd'hui, 12 janvier 2022, à minuit.
- **Vous (ou votre enfant malade) n'avez pas encore passé 5 jours en isolement:**
Au 6^e jour après la date de début d'isolement (figurant dans la décision officielle) et si vous (ou votre enfant malade) ne présentez aucun symptôme depuis 48 heures au moins, l'isolement prendra fin et vous (ou votre enfant) pourrez sortir.

Voici comment calculer la date de sortie d'isolement à condition de n'avoir aucun symptôme depuis 48 heures au moins:

Date de début de l'isolement (sur la décision officielle)	Dernier jour de l'isolement (inclus) sous le nouveau régime des 5 jours	Sortie de l'isolement et reprise de la vie normale
8 janvier 2022	12 janvier 2022	13 janvier 2022
9 janvier 2022	13 janvier 2022	14 janvier 2022
10 janvier 2022	14 janvier 2022	15 janvier 2022
11 janvier 2022	15 janvier 2022	16 janvier 2022
12 janvier 2022	16 janvier 2022	17 janvier 2022
13 janvier 2022	17 janvier 2022	18 janvier 2022

- **Quelle que soit la durée d'isolement déjà effectuée, vous (ou votre enfant malade) présentez encore des symptômes:**
Restez en isolement jusqu'à 48 heures au moins après la fin de vos symptômes, y compris au-delà des 5 jours prévus.
- Si vous (ou votre enfant malade) ressentez des symptômes après les 5 jours d'isolement et que vous avez besoin d'une prolongation du certificat médical (pour votre employeur ou l'école par exemple), vous devez contactez votre médecin traitant. Le Service du médecin cantonal n'établit pas de nouveau certificat médical.

Les symptômes suivants justifient une prolongation d'isolement : fièvre, frissons, transpiration, mal de tête, mal de gorge, difficultés à respirer, diarrhées, nausées, toux, nez qui coule, douleurs musculaires.

La perte de goût ou d'odorat, ou la fatigue, ne justifie pas une prolongation d'isolement.

Vos contacts étroits:

On appelle "contacts étroits" les personnes avec qui vous avez été en contact alors que vous étiez contagieux.se et qui habitent sous le même toit que vous ou avec qui vous entretenez une relation intime.

Quand vous (ou votre enfant malade) avez reçu votre résultat positif, vous avez informé vos contacts étroits qui ont été mis en quarantaine pour sept jours. **La durée des quarantaines a aussi été modifiée par le Conseil fédéral aujourd'hui, pour passer à 5 jours.** Vous pouvez informer vos contacts étroits que – s'ils n'ont pas développé la maladie depuis et ne présentent pas de symptôme –, ils peuvent sortir de quarantaine dès le 6^e jour après la date de début de la mesure (figurant sur la décision officielle reçue).

Ce courrier constitue le correctif officiel à votre décision initiale d'isolement (ou celle de votre enfant), et des décisions de quarantaine associées. Il fait foi et le Service du médecin cantonal n'enverra pas de décision individuelle corrigée.

Je profite de ce message pour vous remercier pour votre collaboration et pour la solidarité dont vous faites preuve en protégeant votre entourage et la population, et vous souhaite, cas échéant, un prompt rétablissement.